

Vendredi 20 mai 2011

repas au collège : la nouvelle majorité du Conseil général continue d'aider les familles les plus modestes

Contrairement à ce que le parti socialiste a rabâché pendant la campagne électorale, la nouvelle majorité UVO du Conseil général continuera d'aider les familles, et en particulier les plus modestes à bénéficier d'un tarif réduit pour les repas pris au collège. C'est un choix important au moment où la nouvelle majorité doit d'autre part redresser les finances mises à mal par la gauche pendant 3 ans.

Pour les familles les plus modestes, le prix d'un repas pris au collège reste à un tarif inchangé de **0,85 euros par repas**. Par contre, dans un soucis de redressement des finances pour les familles bénéficiant de revenus plus élevés, (soit environ 4200 euros mensuels ou plus, pour une famille avec 2 enfants) , le prix du repas sera revalorisé à 3,75 euros, soit seulement 1/3 environ du prix réel.

L'opposition de gauche trouve ces tarifs trop élevés ? Eh bien qu'elle aille voir ce qui se pratique dans des communes de gauche, pour les familles les plus modestes :
à Argenteuil (tarif 2010) les familles les plus modestes paient 1 euros le repas en école primaire,
à Sarcelles, c'est 0,95 euros
et dans les Lycées, la majorité socialiste applique un tarif à ces mêmes familles de 1, 20 euros.
soit 10 à 40 % plus cher que dans les collèges du val d'Oise !

Au risque d'en surprendre plus d'un, les élus "de droite" du Conseil général ont donc voté ce matin des tarifs plus bas pour les familles les plus modestes, que ceux qui se pratiquent à Argenteuil (terre d'élection de M. Doucet PS), ou à Sarcelles (terre d'élection de M. Arnal PS), ou dans toute l'Ile de France au lycée (décision de JP Huchon PS).

Les socialistes n'ont décidément pas le monopole du coeur , mais ils restent champion du baratin !

- Nous sommes pleinement conscients de l'effort demandé aux familles disposant de revenus corrects, mais chacun aura compris que la situation budgétaire est dramatique, et qu'en l'occurrence un repas facturé (au maximum) au tiers de son prix de revient, c'est tout de même un effort important de la collectivité.

- Le conseil général pratique donc une politique de solidarité et de soutien supérieure à la plupart des communes.

Quant à dire que ce dispositif tenant compte du quotient familial pour fixer le prix des repas serait une mesure prise par le Conseil général "de gauche", c'est inexact puisque la première délibération instituant cette pratique de solidarité date de janvier 2008, avant l'arrivée de l'éphémère majorité de gauche. Mais à force de répéter des mensonges, ils finissent par les croire...

Publié dans : **le conseil général** Par Philippe Métézeau

[CONTACT](#) [C.G.U.](#) [SIGNALER UN ABUS](#) [ARTICLES LES PLUS COMMENTÉS](#)